

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.

**CARTE**

DE

**COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.**

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM :

*Larnot*

PRÉNOMS :

*Laurent Louis Marie*

Pseudos :

Date et lieu de naissance :

*15 Novembre 1909 à Kernével (Finistère)*

AVIS de la Commission Départementale

favorable  
défavorable

le 24 MARS 1958

AVIS de la Commission Nationale

favorable  
défavorable

le

DÉCISION

attribution  
rejet

le 16 AVR 1959

carte n° 142 811

10 JUIN 1959

OFFICE DÉPARTEMENTAL de  
N° 8825

FINISTÈRE

Catégorie

N°

OFFICE NATIONAL

14659



DOSSIER N° 8825

A DETACHER

16 JUIN 1959

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS  
COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M<sup>r</sup> Carnot Saurut. Instituteur  
Scaër

demeurant à

déclare avoir reçu la carte N° 142814

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en  
application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Scaër le 15-6- 1959  
(signature)





MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE

OFFICE NATIONAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL du FINISTERE  
RESISTANCE METROPOLITAINE

DECISION GLOBALE N° A - 29/111

en date du 16 AVRIL 1959

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 24 mars 1958).

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

Nom et Prénoms :

*Carnot Laurent*

Date de naissance :

*15 novembre 1909*

: Carte délivrée

: Numéro : Date

: *142811* : 10 JUIN 1959

Pour extrait certifié conforme.

QUIMPER, le 16 AVRIL 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL  
de l'OFFICE NATIONAL,

P/ le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre,  
et par délégation,  
P/ le PREFET, absent,  
Le SECRETAIRE GENERAL,  
signé : P. GAY.





12 MAI 1959

PREFECTURE DU FINISTERE

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'OFFICE NATIONAL DES  
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES  
DE GUERRE

C.V.R./8825

M. *Moussier*

Je suis heureux de vous faire connaître que la qualité de Combattant  
Volontaire de la Résistance vous a été reconnue.

En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire  
parvenir dans les meilleurs délais, jointe à la présente note, une photographie  
d'identité portant au verso, vos nom, prénoms et adresse.

Veillez agréer, M. *Moussier*, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,  
C. FLOCH.

QUIMPER, le 27 AVRIL 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à M. *Carnot Laurent*  
*Substitutur à Seac'h*  
(S/C. de M. le Maire)



283

M. Carnot Laurent  
Instituteur à Scaër  
à

Monsieur le Secrétaire Général  
de l'Office des Anciens Combattants  
à Quimper

Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint,  
la photo d'identité demandée dans votre  
lettre du 27-4-59.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mes sentiments distingués.

Scaër le 14-5-59

Carnot



ACCUSE de RECEPTION

(à détacher et à retourner à M. le Préfet, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Impasse de la Palestine à QUIMPER

Dossier C.V.R. n° 8825 21 JANV 1956  
Résistance métropolitaine

Je soussigné (nom, prénoms)

Carnot Laurent  
né le 15-11-1909 à Kernevel  
domicilié à Scaër

déclare avoir reçu le 7-1-56 la note de l'Office départemental m'invitant à compléter ma demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance dans un délai de deux mois.

A Scaër le 16-1-56

Signature,

Laurent



8825

30 DEC. 1957

OFFICE NATIONAL des  
ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de la GUERRE

DEMANDE de la CARTE du  
COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

Office départemental du  
FINISTERE

AVIS TRÈS IMPORTANT - Il est du plus grand intérêt pour le postulant, de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) **CARNOT**  
Prénoms (2) Sauvent Louis Marie  
Pseudos (3)  
Date et lieu de naissance (4) 15-11-1909 - à Kernivel  
Situation de famille : Marié.  
Profession : Instituteur  
Nationalité : Française  
Adresse actuelle (5) Instituteur à Scaër

SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 juin 1940)  
2<sup>e</sup> classe - Rentré dans mes foyers en janvier 1940 - R.D.<sup>2</sup>

PROMOTIONS ou DECISIONS INTERVENUES DEPUIS la LIBERATION :

Promu sergent lors de l'entrée au maquis -

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)

Instituteur à St-Christien Finistère.

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

- (1) en lettres capitales
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel
- (3) Souligner le plus connu
- (4) Joindre bulletin de naissance
- (5) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant-cause.

T.S.V.P.



DECORATIONS avec référence (J.O. du Citations, numéro de l'ordre et copie du texte à annexer. ) { au titre de la Résistance

RELATION SOMMAIRE des DIFFERENTES ACTIVITES EXERCEES dans la RESISTANCE :  
Indiquer (avec LIEUX et DATES) :

- Les FORMATIONS ou RESEAUX auxquels vous avez appartenu ;
- Le NOM des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont CONTACTE, NOMME ou DESIGNE à vos grades et fonctions, COMMANDE ;
- Les ACTIONS contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les RESPONSABILITES ASSUREES ou les SERVICES RENDUS ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Entré dans la Résistance en Octobre 43 après contact avec le Capitaine Pexennez, je recrute à St-Ethruicy une section de Combattants Volontaires. En liaison avec le Capitaine Savat (Bannalec) je réalise un terrain propice à un parachutage.

Début juillet 44. J'entre en contact avec le marquis de Grisecriff qui m'assure d'une protection armée en cas de parachutage.

Juillet 44 - Je procède à la distribution des brassards F.F.C.

30 juillet: Assure avec ma section un transport d'armes pour la Cie de Quimperlé

31. juillet. Entré au marquis de la Roche - sous le Comdt<sup>e</sup> du Capitaine Lavat.

du 31-7 au 30-9-44.

Front de Sorient

CERTIFIE EXACT :

A Scaër le 28-12-57  
(signature)

Scaër



Inscription pour la demande de carte de la Résistance

Carnot Laurent Louis Marie  
Instituteur à Scaër

né à

Kerével le 15-11-1909 -

30 DEC 1955

Entré dans la résistance en 42 (avril ou Mai).  
étant alors instituteur à St-Thurien -

8825



# Commune de SCAËR

ORGANISME  
DESTINATAIRE

(Désignation et adresse)

## FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 Septembre 1953  
et de l'arrêté du 26 Octobre 1953.



NOTA. — A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions *non décédé, non marié, non remarié, non divorcé* devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

NOM (1) : *Carnot*.....  
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves.)

~~Epouse ou veuve de (2) : .....~~  
(Nom du mari.)

*Laurent Louis Marie*.....  
(Au complet dans l'ordre de l'état civil.)

Né le *15 novembre 1909*.....  
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres.)

à : *Lezennec Finistère*.....  
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement.)

de : *Laurent Carnot*.....  
(Nom et prénoms du père.)

et de : *Mme Françoise Le Roux*.....  
(Nom et prénoms de la mère.)  
*Son épouse.*

(1) En lettres capitales.

(2) Rayer la mention inutile.

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 40.000 à 400.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

Certifié conforme  
aux pièces présentées.

Nom du préposé :

(SIGNATURE)

Je soussigné (nom prénoms) *Carnot*  
*Laurent*.....

certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche.

A Scaër, le *29 Décembre 1909*.....

(SIGNATURE)

Cachet  
de l'organisme  
certificateur



TRIBUNAL  
DE PREMIERE INSTANCE  
De *Guimperle*

CASIER JUDICIAIRE

BULLETIN N° 2  
DU CASIER JUDICIAIRE

Relevé des bulletins n° 1 concernant :

Après vérification sur  
les registres de  
l'état civil

L.    nommé *Carnot Laurent Louis Marie*

de *Laurent*

et de *Marie Françoise Le Roux*

né le *15 novembre 1909*

à *Bernivel*

Domicile : \_\_\_\_\_

Etat civil et de famille : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

D'après le  
dernier  
bulletin n° 1

DATES des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE précise des CRIMES OU DÉLITS	NATURE et QUANTUM DES PEINES	DATE du mandat DE DÉPÔT	OBSERVATIONS
		<i>rien</i>				



Vu au Parquet:  
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,  
*P. Nogu*

Pour relevé conforme  
*Guimperle le 26 décembre 1954*  
LE GREFFIER EN CHEF,  
*J. aut*



Canton de Bannalec

# ATTESTATION

*Je soussigné LAVAT Louis,*

Capitaine F. F. I. (rang du 9-6-1944, arrêté du 28-9-1951, J. O. du 6-10-1951) ;

Capitaine de réserve (rang du 1<sup>er</sup> Juin 1945) ;

Chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de Guerre avec palme au titre de la Résistance (Décret du 23 Juin 1945, J. O. du 24 Juin 1945), Croix de Guerre Etoile d'Argent (O. Division du 22 Mai 1945, XI<sup>e</sup> Région) ;

Chef cantonal F. F. I. Libé-Nord à Bannalec (Finistère),

Certifie sur l'honneur que :

Nom : Monsieur CARNOT

Prénoms : Laurent

Date de naissance : 15 novembre 1909 à KERNEVEL (Finistère)

Domicile : Bourg de SCAER (Finistère)

s'est engagé volontairement dans les rangs des Forces Françaises de l'Intérieur (Libé-Nord) du Finistère, commandées par le Lieutenant-Colonel BERTHAUD (groupement du canton de Bannalec),

le OCTOBRE 1943

Il a participé à toutes les opérations de ce groupement jusqu'à la Libération, le 10 Août 1944.

Le présent certificat est délivré pour valoir ce que de droit.

Détail d'activité au dos

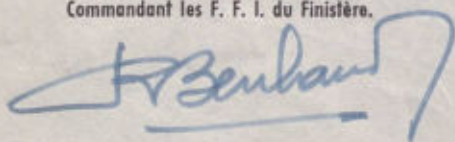
Fait à Bannalec, le 15 novembre 1957

Le signataire de la présente attestation engage sa responsabilité pénale.

(Loi n° 48.1329 du 27-8-1948, J. O. du 28-8-1948).

Certifié exact :

**Le Lieutenant-Colonel BERTHAUD,**  
Commandant les F. F. I. du Finistère.



Exemplaire original à conserver par l'intéressé qui devra, le cas échéant, établir des copies certifiées conformes.

voir au dos



ACTIVITE DE Mr CARNOT Laurent dans la Résistance

ATTENTION

PROCES FRANÇAISES  
DE LA  
RESISTANCE

Mr CARNOT Laurent s'est engagé volontairement dans les Forces de la Résistance (F.F.I. Libé-Nord) en Octobre 1943.

Dès cette époque il a assumé la charge d'organiser une Section de Combat à Sain-Thurien (Section de la Cie de BANNALEC et dont le Lieutenant PAVENNEC prit ensuite le commandement); Il accomplit parfaitement cette mission et prit lui-même le commandement d'un des groupes de combat, participant au sabotage de la signalisation des routes, aux combats de la libération locale. Avec ses hommes il prit part au transport des armes d'un maquis de Scaër au maquis de la Roche en Bannalec (armes destinées à la Cie de Bannalec et à la Cie de Quimperlé). J'ai demandé à Mr CARNOT de repérer un terrain de parachutage sur le territoire de sa commune. Les coordonnées de ce terrain ont été communiquées au Service anglais de transmissions radio stationnés à Querrien (poste attaqué et anéanti par les Allemands peu après) De ce fait l'utilisation du terrain signalé par Mr CARNOT, et dont l'ennemi devait posséder les coordonnées ne fut plus possible..

Le dévouement et les risques courus par Mr CARNOT sont évidents. Il a, d'ailleurs, continué après la libération locale, à servir, avec son grade de Sergent, chef de groupe, sur le Front de Lorient, jusqu'au 30 septembre 1944, date à laquelle il a été rappelé par son administration. (Education Nationale)

Certifié exact,  
Le Capitaine LAVAT,

*L. Lavat*  
VN

L. C. BERTHAUD  
Chef Départ<sup>l</sup> des F. F. I. du Finistère

POUR VALIDATION  
Le L. Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

*Berthaud*

*Carville / s. main*



Attestation



Je soussigné, S. Lieutenant Auguste FURIC  
D.M. 4/54 Fili n° 34239 Croix de guerre  
Médaille de la Résistance Française

Certifié sur l'honneur que:

Monsieur Carnot Laurent né le 15 novembre  
1909 à Kernevel Finistère s'est engagé  
volontairement dans les rangs des forces  
Françaises de l'intérieur (Libé. Nord)  
Compagnie de Bannalec. Section de St Etienne  
en octobre 1943

Etait chargé de mettre sur pied la section  
de St Etienne

Avril 1944. Relevé sur sa commune au  
terrain pour parachutage d'armes  
juillet 1944. Procède à la distribution des  
branards à cette section

30 juillet. Arrive avec sa section en transport  
pour la compagnie de Guimperlé

31 juillet 1944. Entre au magasin de La Roche  
à servi sur le front de l'Orient avec le grade  
de sergent jusqu'au 30 septembre 1944

Nous délivrons le présent certificat  
pour valoir esquisse de droit

Bannalec le 3 novembre 1957

*Attesté*

La signature de la présente attestation  
engage sa responsabilité pénale  
Loi n° 481329 du 27/8/48

Lo. du 28/8/48

POUR VALIDATION  
Le L. Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

Lantz. / s. man



Vu pour la légalisation  
de la signature de  
M. FURIC.

Bannalec, le 5 NOV. 1957



Vu

L. G. PERTHAUD  
Chef Département des F.F.I. du Finistère

*P. Benhanou*



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 24 MARS 1958)

DOSSIER N° 8225

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par M. Carnot Laurent Louis Marie  
né le 15 novembre 1909 à Kernevel  
demeurant à Scail.

Le postulant produit :

- <sup>le</sup> un Certificat d'appartenance (Modèle national) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE ( <sup>n'a pas été demandé</sup> )  
~~du~~ au 10 août 1944 -
- ~~une attestation délivrée par M. Liquidateur national de~~
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. <sup>Furic et</sup> ~~validés par M. de Camille~~  
<sup>navat</sup> Liquidateur National de <sup>héli-nord</sup> tenu à ce Mouvement du <sup>octobre 1943</sup>  
<sup>organisation de la section de combat de St Thurey - sabotages</sup>  
<sup>combats de la libération, transport d'armes, Repérage d'un terrain</sup>  
<sup>de parachutage - Naquis de la Roche</sup>

AVIS FAVORABLE (Paragraphe E)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

Signature d'un Membre  
de la Commission,

QUIMPER, le 24 MARS 1958  
Signature du  
Secrétaire de la Commission,



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION  
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la  
RESISTANCE.

(Réunion du 24 mars 1958)

Le lundi 24 mars 1958, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. GAY, Secrétaire Général, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

MM. FLOCH, Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,  
GUEGUEN, représentant le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,  
le Capitaine DIETRICH, représentant le Général Commandant la 3ème Région militaire,

YVINEC Albert	F.F.I.	(titulaire)
GRANNEC Joseph	F.F.C.	(titulaire)
ROLLAND Jean-Louis	F.F.C.	(titulaire)
MILLOUR Yves	F.F.C.	(titulaire)
LINDEN Pierre	R.I.F.	(suppléant)

EXCUSES :

M.M. le Trésorier-Payeur Général  
BOURRIERES F.F.I. (titulaire)

-:-:-:-

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 30 décembre 1957.

Aucune question litigieuse n'étant soulevée, M. le Président invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui lui sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

.../...



Demandes instruites au titre de l'article R-255 du Code des Pensions  
militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre -

Avis favorable émis à l'unanimité -

M. Carnot Laurent - Scier

Motif : Eu égard aux responsabilités assumées : organisation  
..... d'un groupe social .....  
.....

---:---:---:---

La séance est levée à 17 heures.

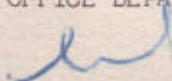
QUIMPER, le 24 Mars 1958

Le SECRETAIRE,  
D. GOURRET.

Le PRESIDENT,  
P. GAY.

Pour extrait certifié conforme,

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,





Monsieur

J'ai le regret de vous faire  
savoir que je ne possède pas de  
Certificat d'appartenance aux F. F. I.

Lorsque j'ai été rendu à la vie  
civile, je n'ai jamais songé à sol-  
liciter ce certificat, persuadé qu'il  
ne me serait d'aucune utilité.

Scaër le 28-12-57

Scaër

M. Carnot L.  
Instituteur  
Scaër



lettre O.N. du 19.8.57

8825

CARNOT

Laurent

Scain

---

- 4 JANV 1956 : uniformé CVR - lettre ON

---

20.12.57 : uniformé CVR - BR -



ACCUSE de RECEPTION

(à détacher et à retourner à M. le Préfet, Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre - Impasse de la Palestine - à QUIMPER -

24 - AOUT - 1957

Dossier C.V.R. N° 8825  
Résistance métropolitaine

Je soussigné (nom, prénoms)

Né le

à

domicilié à

déclare avoir reçu le

la note de l'Office Départemental

m'invitant à compléter ma demande de carte de combattant volontaire de la Résistance dans un délai de deux mois.

A

le  
Signature,

*L. Larnoy*



28610

18 DECEMBRE 1957

Référence  
8825

M. Carnot Laurent  
Instituteur à Scaër

à

Monsieur le Président  
de l'Office Départemental  
des Anciens Combattants  
du Finistère

Monsieur le Président

Dans votre note du 19 Août, vous me donniez  
un délai de deux mois pour vous faire par-  
venir les pièces manquant à mon dossier.

En dépit de tous mes efforts, c'est aujour-  
d'hui seulement que je reçois les attestations  
indispensables et je vous les adresse, ci-  
joint.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Président, l'expression de mes sentiments  
distingués.

Scaër le 14-12-57.

Laurent



OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le .....  
Impasse de la Palestine

21 DEC. 1957

28 DECEMBRE 1957

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

23799

à *Quimper*

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° *8825*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de :

M *CARNOT Laurent*

né le *15 Novembre 1909* à *Kernével*

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,  
C. FLOCH.

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.



# Commune de SCAËR

ORGANISME  
DESTINATAIRE

(Designation et adresse)

## FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 Septembre 1953  
et de l'arrêté du 26 Octobre 1953.

Timbre imprimé  
ou cachet de l'organisme  
certificateur.

NOTA. — A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions *non décédé, non marié, non remarié, non divorcé* devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

NOM (1) *Carnot*  
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves).

~~Epouse ou veuve de (2) :~~  
(Nom du mari.)

Prénoms : *Laurent Louis Marie*  
(Au complet dans l'ordre de l'état civil.)

Né le : *15 Novembre 1909*  
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres.)

à : *Kermével (Finistère)*  
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement.)

de : *Laurent Carnot de Cécile*  
(Nom et prénoms du père.)

et de : *Mari Lannik de Pour*  
(Nom et prénoms de la mère.)

Marié le : *7 septembre 1932*

à : *Coray (Finistère)*  
(Commune et département. Pour Paris, et Lyon, indiquer l'arrondissement.)

Conjoint : *Com. Chérie Anne Marie*  
(Nom et prénoms.)

OBSERVATIONS : *Mère Coray*  
*le 30 novembre 1911*

(1) En lettres capitales.

(2) Rayer la mention inutile.



CVR-8825  
S.A. L'UNION de Joueurs de  
Quimper 2001 rue K... 22200

29556  
30 DEC. 1957

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de la GUERRE

Impasse de la Palestine - QUIMPER

Tél. 14-50

NOTE à Monsieur

CARNOT Laurent, Institutur à Scaër

Demande ou nature des pièces jointes	Nombre de pièces	REPOSE ou OBSERVATIONS
<p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur d'accuser réception des deux attestations produites à l'appui de votre demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance.</p> <p>Pour me permettre de compléter votre dossier et de le soumettre à la Commission compétente, je vous serais obligé de bien vouloir me renvoyer, avant le 30.12.57, la formule de demande réglementaire ci-jointe, dûment remplie et accompagnée d'une fiche d'état-civil établie par la mairie</p>		<p>de Scaër au vu de votre livret de famille.</p> <p>Vous voudrez bien me faire connaître, d'autre part, si vous êtes titulaire d'un certificat d'affiliation aux FFI, insigne national, délivré par le général commandant la 3<sup>e</sup> Région - dans l'affirmative, en produire une copie certifiée conforme.</p> <p>Dans la négative, préciser les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en possession de cette pièce (demande non faite, ou refus).</p> <p>Ce certificat n'est plus délivré depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1951.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués</p>

QUIMPER, le 20.12. 1957

Le SECRETAIRE GENERAL 19  
de l'O.D.  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Le Secrétaire Général de l'Office Départemental

A , le